



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAPPEI PAR VAEP

ANNEE 2024-25

REUNION D'INFORMATION

2 JUILLET 2024



- **PREMIERE ETAPE:** Recevabilité

- **SECONDE ETAPE:** Rédaction du dossier de VAEP

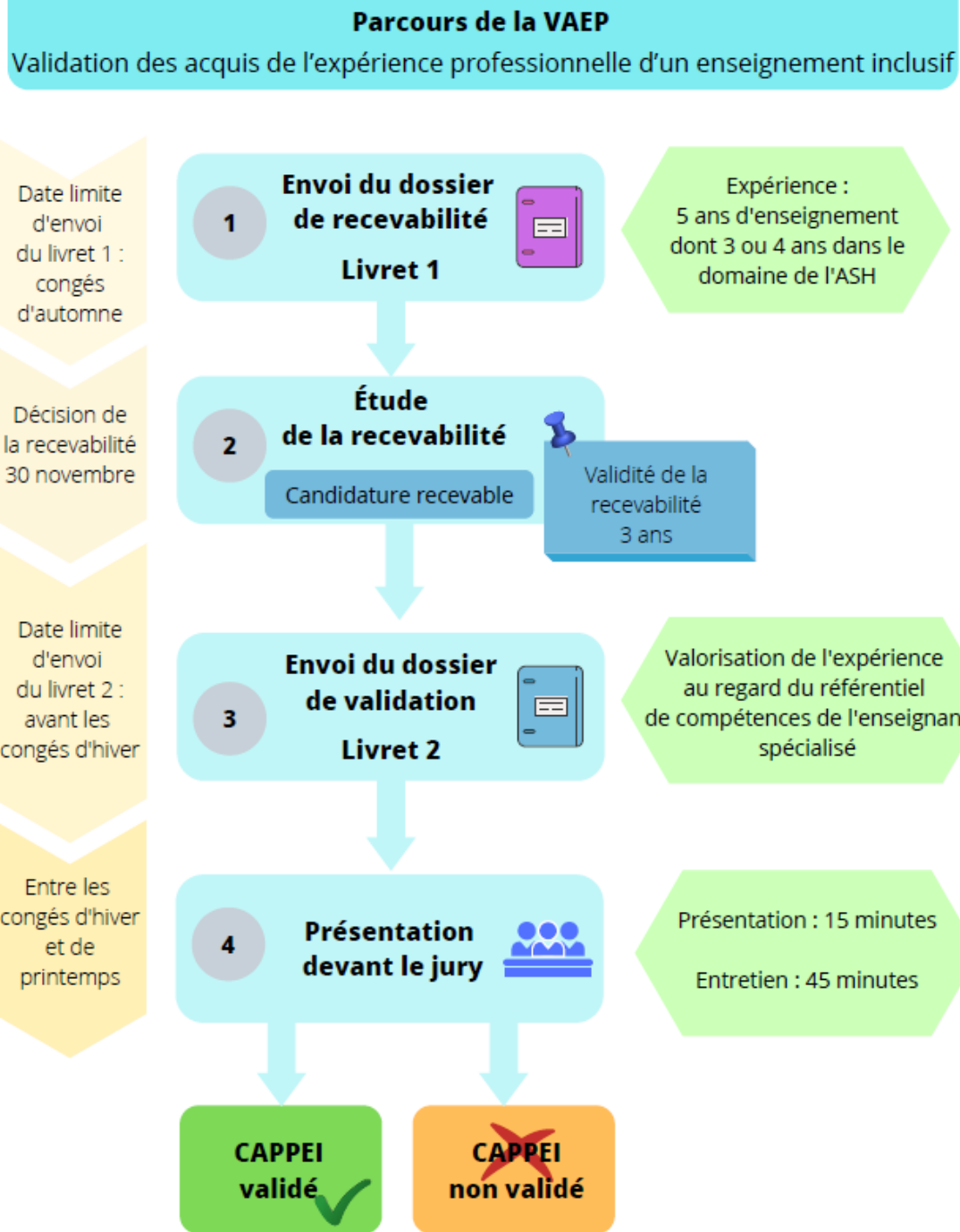
Compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (livret 2).

Il s'agit de valoriser l'expérience, les compétences et aptitudes professionnelles acquises en rapport avec le référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.



ACADÉMIE DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*





ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel Enseignant spécialisé

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017

- ✓ exercer dans le **contexte professionnel** spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive
- ✓ exercer une fonction d'**expert** de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
- ✓ exercer une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

exercer dans le contexte professionnel spécifique
d'un dispositif d'éducation inclusive

projet d'établissement inclusif

articulation avec toutes les classes

concevoir avec d'autres enseignants

co-intervenir

accessibilité des apprentissages

coopération avec différents acteurs et partenaires

coordonner avec les membres de la communauté éducative



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

exercer une fonction d'expert de l'analyse des BEP
et des réponses à construire

Prévention des difficultés

parcours de formation adaptés

méthodes et outils d'évaluation adaptés

stratégies personnalisées et explicites

adaptation des situations

projets individualisés



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

exercer une fonction de personne ressource pour
l'éducation inclusive

enjeux de l'Ecole inclusive

conseils

cadre réglementaire

coopérer avec les partenaires et les acteurs de l'EI



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EXAMEN

Présentation du dossier devant un jury

→ Une présentation de 15 minutes suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REDACTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

POINTS D'ATTENTION :

- Le candidat doit présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent.
- Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé (annexe I) et le notamment le rôle de personne ressource à mobiliser dans le cadre de l'école inclusive
- Le jury appréhendera la réalité des activités, leur champ d'intervention, les initiatives prises par le candidat, les difficultés rencontrées et les leviers utilisés pour les dépasser, leur dimension inclusive.



ATTENDUS DU DOSSIER

1-Contexte de l'activité

- le lieu d'exercice, l'école, l'établissement, la structure...
- La classe, l'unité d'enseignement, les élèves
- l'environnement humain (la hiérarchie, les collègues, les AESH, la vie scolaire, les familles...)

2-Présentation de l'activité de l'enseignement

- Mise en lien de l'analyse de la pratique avec les apports théoriques et les textes officiels
- Présentation de productions concrètes étayant l'analyse
- Mise en lien des pratiques pédagogiques et des réussites des élèves

3-Evolution de la pratique

Démontrer comment la pratique a amélioré la réussite des élèves mais également a fait évoluer la pratique du candidat pour atteindre les compétences de l'enseignant spécialisé

4-Difficultés rencontrées et des solution proposées

Présentation des éventuelles difficultés rencontrées et des solutions proposées



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEILS donnés par le jury

- Rédiger un dossier qui s'appuie sur *la variété* des expériences
- Rédiger un dossier qui montre une prise de distance, une analyse du vécu professionnel
- Témoigner de sa capacité à analyser les besoins des élèves (méthodologie)
- Témoigner de sa capacité à proposer des adaptations
- Avoir des connaissances didactiques sur les fondamentaux (cf guides institutionnels)
- Connaître les circulaires en lien avec sa pratique professionnelle (Rased, Ulis, Segpa, etc.)
- Connaître les différentes modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap (cf circulaire de 2016)
- Identifier les principaux enjeux de l'école inclusive et les grandes orientations (cf CNH)

CRITERES D'ÉVALUATION DU JURY

Proposition de Grille d'évaluation CAPPEI VAEP

OBSERVABLES	Connaissances, aptitudes et compétences en lien avec le référentiel spécifique
<p>Le dossier et l'entretien attestent des connaissances approfondies de l'environnement professionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des éléments du cadre législatif et réglementaire • Appropriation des enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive. • Connaissance des acteurs et des principaux partenaires de l'Ecole inclusive.
<p>Le dossier et l'entretien attestent des aptitudes professionnelles relatives à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions pédagogiques outillées visant l'accessibilité des apprentissages (évaluation fine des besoins, mise en œuvre de projets individualisés opérationnels, adaptation des supports et des stratégies d'apprentissage) • Actions pédagogiques coordonnées qui prennent appui sur la dimension collaborative.
<p>Le dossier et l'entretien attestent d'une évolution dans les pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des capacités de prise de distance par rapport aux expériences vécues et aux activités décrites, - des capacités à trouver des réponses aux difficultés rencontrées dans l'exercice de la mission d'enseignant spécialisé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du choix des activités proposées au regard de l'expérience • Mise en lien de l'analyse de la pratique professionnelle avec des apports théoriques (didactique et pédagogique) et les textes officiels en vigueur • Mise en lien des pratiques pédagogiques et des réussites/difficultés constatées chez les élèves.
<p>Le dossier et l'entretien attestent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité de prises d'initiatives appropriées. - la capacité à être une personne ressource dans l'environnement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit initiative • Capacité à être personne ressource pour l'ensemble de la communauté éducative
<p>Compétences générales attendues lors de la présentation du dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitudes communicationnelles



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMAT DU DOSSIER

- Le dossier de recevabilité et le dossier de validation doivent correspondre aux modèles figurant à l'annexe VIII (livret 2).
- A titre indicatif, le dossier de validation en 3 exemplaires doit comporter :
 - 1 page pour l'introduction
 - 1 page pour la fiche descriptive de la structure
 - 1 page pour la fiche descriptive du poste occupé
 - 2 à 3 pages maximum pour la fiche descriptive de l'activité.
 - Il est rédigé dans la police de caractère utilisé dans les annexes, à savoir Arial 10



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

UN TUTORAT + UNE COURTE FORMATION

TUTEUR :

- Le tuteur aide le candidat à la préparation du dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle pour l'École inclusive.
- Il l'aide à sélectionner au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et à mettre en valeur ses connaissances, ses aptitudes et ses compétences qui ont été développées au fil de son expérience professionnelle, sociale et personnelle.
- Le tuteur aide le candidat à repérer ses points d'appui, ses marges de progrès et à faire appel aux ressources disponibles relatives à la mise en œuvre de l'école inclusive notamment celles référencées sur les sites institutionnels (Eduscol, Cap École inclusive, etc.).



ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FORMATION PAR L'EAFC et les SEI 37 et 68

- **Réunion** par les deux IEN ASH sur les attendus des dossiers, les critères d'évaluation, des conseils à la rédaction...
- **Deux demi-journées** de formation par l'EAFC